



Les personnels refusent les évaluations d'école et exigent leur abandon ! Le SNUDI-FO est à leurs côtés !

Dans les départements, les IA-DASEN choisissent les écoles désignées volontaires pour subir une évaluation d'école en 2022-2023.

Le SNUDI-FO rappelle que ce dispositif, véritable outil de privatisation et de mise en concurrence des écoles, s'attaque frontalement au statut des personnels en mettant en œuvre :

- une auto-évaluation où l'école serait évaluée par les personnels, les parents, les élèves, les « partenaires », les élus...
- une évaluation externe où un audit de l'école serait rédigé par « une personnalité extérieure ».

Ces deux rapports constitueraient la base de la rédaction du projet d'école.

Dans les départements, les collègues n'acceptent pas et s'organisent avec le SNUDI-FO, souvent de manière intersyndicale, pour refuser l'instauration des évaluations d'école.

- En **Haute-Garonne**, près d'une centaine d'écoles ont contresigné la motion de la réunion syndicale adoptée à Lanta refusant les évaluations d'école ; le SNUDI-FO sera reçu par l'inspecteur d'académie sur cette question ;
- En **Indre-et-Loire**, plus d'une dizaine d'écoles adoptent un appel refusant les évaluations d'école et rejoignent sur cette base le rassemblement organisé le 22 juin devant la DSDEN sur la question des postes ; lors du CTSD, la FNEC FP-FO, le SNUipp-FSU et la CGT Educ'action exigent ensemble que l'IA-DASEN renonce aux évaluations d'école et avec le SE-UNSA que les écoles ayant exprimé leur refus sortent du dispositif ;
- En **Savoie**, le SNUDI-FO et le SNUipp-FSU proposent aux écoles de contresigner une motion indiquant à l'IA-DASEN qu'elles ne sont pas volontaires pour participer à ce dispositif et qu'elles en exigent l'abandon ;
- En **Mayenne**, le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU et la CGT Educ'action proposent de reprendre un appel se concluant par « *Aucun décret, aucun texte réglementaire ne nous contraint à accepter ces évaluations d'école. (...) Nous refusons de rentrer dans ce dispositif d'évaluation d'école, et nous appelons chaque enseignant, chaque école du département à refuser cette proposition* » ;
- En **Lozère**, les syndicats SNUDI-FO, SNUipp-FSU et SNALC rédigent une pétition commune pour l'abandon des évaluations d'école ;
- Dans le **Val-de-Marne**, 96 collègues réunis avec le SNUDI-FO et le SNUipp-FSU adoptent une motion demandant « *l'abandon des évaluations d'écoles, auxquelles ils refusent de s'engager* » ;
- Dans les **Yvelines**, les écoles des Mureaux concernées par une évaluation d'école s'adressent à l'IA-DASEN pour les refuser ;
- Dans le **Puy-de-Dôme**, le SNUDI-FO convoque une réunion d'information syndicale spéciale «évaluations d'école» le 22 juin à Issoire pour organiser les personnels ;
- Liste non exhaustive !

Le SNUDI-FO se félicite que la résistance s'organise face aux évaluations d'école que le ministre tente d'imposer.

Le SNUDI-FO rappelle encore une fois que rien ni dans nos obligations de service ni dans notre statut ne peut nous contraindre à mettre en place les évaluations d'école. Il décide de s'adresser immédiatement au ministre en ce sens.

Lors d'une réunion intersyndicale, le SNUDI-FO a proposé aux autres organisations syndicales d'exiger ensemble l'abandon des évaluations d'école et d'appeler les personnels à ne pas y participer.

Le SNUDI-FO appelle les personnels partout en France à refuser collectivement de mettre en place les évaluations d'école et à prendre contact avec les syndicats départementaux du SNUDI-FO pour organiser la résistance !

Montreuil, le 23 juin 2022